

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 6 juillet 2015, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence Mme. Andrée Clouâtre mairesse, formant quorum.

Également présente Mme. Sylvie Larose Asselin, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

La mairesse, madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 hrs.00.

**5297-07-2015**  
**Ouverture**  
**de la séance**

Il est proposé par Francine Grenon appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la séance ordinaire du 6 juillet 2015.

**5298-07-2015**  
**Adoption de**  
**l'ordre du jour**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le varia ouvert.

**5299-07-2015**  
**Adoption des**  
**procès-verbaux du**  
**1<sup>er</sup> juin**

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les procès-verbaux des séances du 1<sup>er</sup> juin 2015.

**5300-07-2015**  
**Adoption des**  
**comptes à payer**  
**du mois de juin et**  
**ratification des**  
**comptes déjà payés**

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité des membres présents:

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juin 2015 totalisant la somme de **45 586.58 \$**.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juin 2015 au montant de **62 763.39 \$**.

Pour un total de comptes à payer de : **108 349.97\$**.

*Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.*

---

Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière

**Période de questions**

Quelques questions furent posées.

**La conseillère Mme. Isabelle Deland prend son siège à 20hrs.10.**

**5301-07-2015**  
**Embauche**  
**chargée de**  
**projets**

Attendu que la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'embauche d'un chargé de projet responsable de la révision de la Politique Familiale et de la démarche Municipalité Ami des Aînés ;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de Mme. Linda Duval au taux horaire de 50.\$ incluant les frais de déplacements pour un maximum de 110 heures, si requises, tel que présenté dans la soumission les heures d'animation et de rédaction sont incluses dans le taux horaire.

**5302-07-2015**  
**Propriétés vente**  
**pour taxes**

Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre les dossiers de vente pour taxes non acquittées à la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité reconnaît avoir été informée des dossiers à être transmis en vente pour taxes pour les années 2013 et 2014.

**5303-07-2015**  
**Remboursement**  
**Mutuelle des**  
**municipalités**

Attendu que la municipalité a reçu une lettre de la Mutuelle des Municipalités à l'effet qu'ils ont disposé du sinistre du 160 rue de l'Église pour dommages matériels;

Attendu que la Mutuelle des Municipalités va émettre un chèque au réclamant;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité rembourse la MMQ pour le montant de la franchise soit 2,500.\$ afin de fermer de dossier.

**5304-07-2015**  
**Prêt équipement**  
**espace clos PMI**  
**St-Sébastien**

Attendu que la municipalité de Saint-Sébastien a fait une demande verbale à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utiliser nos équipements d'espaces clos uniquement pour le PMI Saint-Sébastien et ce, à titre gratuit;

Attendu que la municipalité d'Henryville fera le prêt de ses équipements d'espace clos, seulement aux utilisateurs ayant présentés une preuve de formation nécessaire au bon usage dudit équipement;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil autorise le prêt de nos équipements d'espaces clos, si la municipalité de Saint-Sébastien en fait la demande à la directrice générale et ce, à titre gratuit, et que tout bris d'équipement devra être remplacé au frais de la municipalité de Saint-Sébastien.

**5305-07-2015**  
**Changement**  
**d'adresse sans**  
**autorisation**  
**propriétés**  
**d'Henryville**

Attendu que la municipalité de Noyan a fait modifier des adresses civiques sur la territoire de la municipalité d'Henryville sans aucun consentement de cette dernière, ni aucune lettre d'information à ce sujet;

Attendu que la municipalité d'Henryville a reçu un contrat notarié précisant que dorénavant l'adresse de la propriété était considérée comme étant dans la municipalité de Noyan;

Attendu que la municipalité devra faire les démarches auprès du notaire afin que le contrat soit modifié suite aux fausses informations transmises et ce au détriment du citoyen;

Attendu que la municipalité de Noyan a avisé le service d'évaluation de la MRC du Haut-Richelieu de faire des modifications d'adresses civiques sans en avoir avisé la municipalité d'Henryville;

Attendu que la municipalité d'Henryville est en total désaccord avec cette façon de fonctionner et requiert que la municipalité de Noyan retire les adresses civiques implantées sur les terrains de nos contribuables;

Attendu que la municipalité d'Henryville devra aviser les citoyens par lettre pour l'imbroglio commis par la municipalité de Noyan;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville avise les citoyens concernés soit les :8-11-12-21 et 22 rue des Cyprès qu'ils demeurent dans la municipalité d'Henryville et que leurs adresses civiques n'ont fait l'objet d'aucun changement, que la municipalité va intervenir auprès de la MRC du Haut-Richelieu pour qu'elle ne fasse aucune modification au rôle d'évaluation.

**5306-07-2015**  
**Refinancement**  
**règlement**  
**d'emprunt 90-**  
**2008 institution**  
**financière**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins du Haut Richelieu pour son emprunt par billets en date du 13 juillet 2015 au montant de 168 900.\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 90-2008. Ce billet est émis au prix de 100,000.\$ CAN pour chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32 000\$	2,58 %	13 juillet 2016
32 900\$	2,58 %	13 juillet 2017
33 700\$	2,58 %	13 juillet 2018
34 700\$	2,58 %	13 juillet 2019
35 600\$	2,58 %	13 juillet 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

**5307-07-2015  
Refinancement  
règlement  
d'emprunt  
90-2008**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de celui-ci, la Municipalité d'Henryville souhaite emprunter par billet un montant total de 168 900.\$

Règlement d'emprunt no.	Pour un montant de\$
90-2008	168 900.\$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 168 900.\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 90-2008 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 13 juillet 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	32 000\$
2017	32 900\$
2018	33 700\$
2019	34 700\$
2020	35 600\$ (à payer en 2020)

**5308-07-2015  
Achat d'un bac à  
fleurs**

Attendu que la municipalité veut terminer l'aménagement paysager de l'Hôtel de ville et se prévaloir de l'achat d'un bac à fleurs chez Équiparc afin de délimiter l'espace de stationnement;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité fasse l'acquisition d'un bac à fleurs de 30 x37 pouces au coût de 1854.\$ excluant les taxes applicables.

**5309-07-2015  
Engagement d'un  
ingénieur**

Attendu que les municipalités ont l'obligation de se munir d'un plan d'intervention pour les infrastructures municipales au plus tard le 31 décembre 2015;

Attendu que les municipalités n'ont pas les ressources nécessaires pour exécuter ce travail selon les exigences des ministères;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Francine Grenon , il est résolu à l'unanimité :

Que la municipalité d'Henryville demande l'appui des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu afin que cette dernière embauche un ingénieur qui pourrait desservir les municipalités selon nos besoins et que le coût serait réparti aux taux d'utilisation de chaque municipalité.

<b>5310-07-2015</b> <b>Transmission des données à la MRC (PISRMM)</b>	<p>Attendu que la MRC du Haut-Richelieu a demandé des informations concernant le plan d'intervention de sécurité routière;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité transmette les informations qu'elle a en sa possession concernant les mécanismes de concertation déjà en place pour améliorer la sécurité sur le réseau routier municipal.</p>
<b>5311-07-2015</b> <b>Nomination pro-maire 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre</b>	<p>Sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil nomme M. Daniel Thimineur, conseiller à titre de pro-maire du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2015.</p>
<b>5312-07-2015</b> <b>Mandat préparation de document vente pour taxes</b>	<p>Attendu que la municipalité d'Henryville doit préparer des documents relatifs à la vente pour taxes qui doit avoir lieu le 15 octobre prochain;</p> <p>Attendu que dix dossiers sont susceptibles d'être vendus pour taxes non acquittées pour les années qui précèdent et inclus 2015 représentant la somme de : 18,727.29\$ tel que présenté aux membres du conseil;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer tous les documents relatifs à la vente et autorise les dépenses afférentes à cette fin.</p>
<b>5313-07-2015</b> <b>Mandat pour enchérir lors de la vente pour taxes</b>	<p>Attendu que le conseil municipal doit mandater quelqu'un pour enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes afin de protéger les intérêts de la municipalité;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité que le conseil mandate la mairesse ou le pro-maire M. Daniel Thimineur, pour représenter les intérêts de la municipalité lors de la vente pour taxes le 15 octobre 2015.</p>
<b>5314-07-2015</b> <b>Demande de remboursement politique familiale</b>	<p>Attendu que deux familles ont fait de demandes de remboursement au bureau municipal en regard avec notre politique familiale pour le remboursement lors de la naissance d'un nouveau-né de la municipalité d'Henryville;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité de rembourser les familles qui ont fait les demandes pour un montant de : 300.\$ pour trois naissances.</p>
<b>5315-07-2015</b> <b>Commission des loisirs : demande de prêt tables et chaise</b>	<p>Attendu que la municipalité a reçu une demande de la Commission des loisirs d'Henryville au fait d'obtenir l'autorisation d'emprunter des tables et de chaises pour l'évènement Famille en fête qui aura lieu le 6 septembre prochain ainsi que le prêt du Parc des copains;</p> <p>En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité acquiesce à la demande et que les prêts soient faits à titre gratuit.</p>
<b>5316-07-02015</b> <b>Demande d'aide financière</b>	<p>Attendu que la Commission des loisirs demande une aide financière pour l'évènement : Familles en fête qui doit avoir lieu le 6 septembre au Parc des Copains;</p> <p>En conséquence, il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Valérie Lafond et résolu à l'unanimité que la municipalité demande les états financiers de l'organisme avant l'octroi de la contribution municipale.</p>
<b>5317-07-2015</b> <b>Demande de subvention PNHA</b>	<p>Attendu que la municipalité peut se prévaloir de la demande de subvention Accord 2015-2016 pour les projets communautaires au Québec (PNHA);</p> <p>Attendu que la demande de subvention sera dûment remplie par Mme. Sylvie Larose Asselin, directrice générale autorisée à signer tout document au nom de la municipalité;</p>

Attendu que les élus municipaux sont les membres du conseil d'administration et que pour toute signature la directrice générale et la mairesse Mme. Andrée Clouâtre sont autorisés à signer les documents;

Attendu que Mme. Francine Grenon conseillère, agira comme représentante des élus municipaux dans le cadre de ce programme;

Attendu que des lettres d'appui du projet feront partie intégrante de la demande;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité présente un projet dans le cadre de la demande de subvention PNHA.

**Dépôt du rapport  
service incendie**

Aucun rapport du service incendie n'est déposé.

**Dépôt du rapport  
de l'inspecteur  
municipal**

Le rapport mensuel de l'inspecteur municipal est déposé.

**5318-07-2015  
Adoption 2<sup>ième</sup>  
projet règl. de  
zonage 59-2006-  
12 plan de zones  
du village**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 4 mai 2015 et que le 1<sup>er</sup> projet a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-12 avec de légères modifications ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par le plan des zones du village.

**5319-07-2015  
Adoption 2<sup>ième</sup>  
projet règl. de  
zonage 59-2006-  
13 zone 525**

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 4 mai 2015 et que le 1<sup>er</sup> projet a été adopté le 1<sup>er</sup> juin 2015;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le 2<sup>ième</sup> projet du règlement 59-2006-13 avec légères modifications ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage par la zone 525.

**5320-07-2015  
Autorisation  
d'étude  
infrastructures  
égout village  
TECQ 2015**

Attendu que la municipalité doit faire des travaux sur les infrastructures municipales relativement aux installations d'aqueduc et d'égout;

Attendu que la TECQ priorité 2 autorise l'étude des infrastructures municipales en regard avec les installations existantes;

Attendu que la municipalité est d'avis qu'il y a lieu de faire une étude avant d'entreprendre des travaux de modernisation ou d'entretien des installations existantes;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer des soumissions relatives à l'embauche d'une firme pour la vérification de nos installations dans le cadre de la TECQ priorité 2.

**5321-07-2015  
Changement du  
moteur pour  
apport d'air frais  
(USEP) soufflante**

Attendu que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs pour la réparation du moteur pour apport d'air frais à la soufflante de l'USEP;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de Confort Élite tel que la soumission présentée le 15 juin 2015 relative au changement du moteur et main d'œuvre au coût de 615.12\$ taxes incluses.

**5322-07-2015**  
**Soumission**  
**réparation de**  
**pompes (USEP)**

Attendu que des soumissions ont été demandées à deux fournisseurs pour la réparation de pompes à l'USEP;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de la compagnie Veolia pour faire les travaux requis en changeant les deux pompes d'alun tel que présenté dans la soumission du 11 mai 2015 soit : 4421.70\$ pour les pompes plus les frais de main d'œuvre et autres frais 835.00\$ pour un montant total de 5256.70\$ excluant les taxes applicables.

**5323-07-2015**  
**Demande**  
**d'asphaltage et**  
**rechargement**  
**d'accotement**  
**SEAO**

Attendu que la municipalité doit faire exécuter des travaux d'asphaltage et d'accotements sur plusieurs routes municipales;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer des demandes de soumissions pour lesdits travaux et publie la soumission sur le site SEAO et dans le journal Constructo.

**5324-07-2015**  
**Pompier à temps**  
**partiel**

Attendu que la municipalité a expédié à la Municipalité de Venise-en-Québec une résolution portant le numéro 5044-11-2014 à l'effet de ne pas autoriser Messieurs Patrick Lévesque et Simon Fecteau à agir à titre de pompiers à temps partiel pour une autre municipalité que celle d'Henryville;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville informe la municipalité de Venise-en-Québec qu'à l'article 22.01 de la convention collective « le pompier à temps partiel ne peut être membre d'un autre service d'incendie, pendant la même période, sauf avec l'accord de l'employeur »;

Que les membres du conseil de la municipalité n'autorisent pas les pompiers à temps partiel de travailler pour une autre municipalité ce qui aurait pour effet de ne plus répondre au schéma de couverture de risque en diminuant la force de frappe;

Que seulement une demande d'entraide sera autorisée afin de desservir les municipalités environnantes.

**5325-07-2015**  
**Demande d'appui**  
**producteurs**  
**laitiers**

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Richelieu compte 130 fermes laitières, 14 fermes avicoles, soit le quart des entreprises agricoles de la MRC;

CONSIDÉRANT que ces 144 entreprises agricoles opérant sous le système de gestion de l'offre génèrent un revenu de plus de 64 M\$ soit 22% des revenus agricoles de la MRC (MAPAQ – MRC Haut-Richelieu);

CONSIDÉRANT que ces entreprises agricoles créent des emplois et participent activement au développement économique des villes et municipalités du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Canada négocie actuellement le Partenariat-Trans-Pacifique (PTP), un accord de commerce incluant 11 autres pays;

CONSIDÉRANT qu'une entente est imminente et que le Canada subit de fortes pressions pour ouvrir davantage ses marchés sous gestion de l'offre alors que les importations de produits laitiers et de volaille combent déjà 8 à 10% des besoins canadiens;

CONSIDÉRANT que les entreprises agricoles sous gestion de l'offre ne reçoivent aucune subvention à la production puisque le prix reçu est basé sur le coût de production des entreprises les plus performantes;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est à la base de la stabilité et de la prévisibilité

- Des prix et des revenus à la production
- Des niveaux d'approvisionnement aux usines
- Des revenus et capacités d'investissement des transformateurs
- Des prix à la consommation

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre donne accès au consommateur à des produits laitiers de grande qualité à des prix comparables à ceux payés par les consommateurs des pays industrialisés qui subventionnent la production agricole;

CONSIDÉRANT que le Canada a conclu 12 autres accords de libre-échange, incluant l'ALENA tout en préservant la gestion de l'offre;

CONSIDÉRANT que l'économie canadienne et la vitalité de nos régions n'ont pas les moyens de perdre ou affaiblir la gestion de l'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville fasse appel au gouvernement du Canada, par le biais du premier ministre Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité et n'accorde aucun accès supplémentaire à ses marchés sous gestion de l'offre dans le cadre de la négociation du Partenariat-Trans-Pacifique.

**Période de questions**

Quelques questions furent posées.

**5326-07-2015  
Levée de la séance**

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :15 hrs.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

*Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.*

.....  
*Sylvie Larose Asselin*

.....  
*Andrée Clouâtre, mairesse*

.....  
*Sylvie Larose Asselin, directrice générale  
Secrétaire-trésorière*